



Le montage financier d'un programme MSCA-COFUND dans le cadre d'Horizon Europe

1. Principes généraux

La Commission européenne finance une partie des coûts éligibles du programme de formation et de développement de la carrière proposé (principe de cofinancement).

Le montant du cofinancement apporté par la Commission européenne diffère selon la catégorie de chercheurs bénéficiant du programme proposé : doctorants ou chercheurs titulaires d'un doctorat.

2. Financement de la Commission européenne (CE)

La CE finance des coûts unitaires mensuels¹ pour chaque chercheur recruté :

- 3 500 €/mois pour un doctorant ;
- 4 980 €/mois pour un chercheur titulaire d'un doctorat.

Ces montants correspondent aux salaires mensuels minimums (montants bruts chargés) à verser aux chercheurs. Toutefois, ces montants peuvent être ventilés différemment tant que le montant minimum de salaire à verser à chaque chercheur est respecté (cf. exemples ci-dessous, point 6). A titre d'exemple, une partie du montant versé pourrait être utilisée pour le salaire du chercheur et une autre partie pourrait être utilisée pour couvrir d'autres catégories de coûts tels que les coûts de recherche, de formation et de mise en réseau.

Le financement de la CE s'élève à maximum 10 millions d'euros par bénéficiaire par appel à propositions. Le même bénéficiaire peut donc soumettre plusieurs propositions de projet COFUND et avoir plusieurs projets retenus pour financement dans le cadre du même appel, tant que le montant total de la contribution de la CE pour ce bénéficiaire ne dépasse pas les 10 millions d'euros.

3. Cofinancement

Il n'y a pas de pourcentage minimal imposé au niveau du cofinancement à apporter.

Le cofinancement peut être apporté par le bénéficiaire et/ou par des partenaires : partenaires exécutants (« Implementing partners ») ou partenaires associés (« Associated partners »).

¹ Ces coûts unitaires sont appliqués à partir des appels à propositions 2026.

Le cofinancement peut provenir de différentes sources : programmes européens (hors Horizon Europe et Horizon 2020), financements nationaux, régionaux, privés ou encore ressources propres des établissements.

Le cofinancement peut être « in cash » (contribution financière) ou « in kind » (contribution en nature) ou un mélange des deux. En cas de cofinancement « in kind », vous devrez estimer le coût des services dont les chercheurs pourront bénéficier gratuitement dans le cadre du programme (formations, accès aux infrastructures, aide à l'installation en France, services d'un manager de projet, etc.).

Le cofinancement doit être présenté sous forme de coûts unitaires mensuels dans le budget de la proposition de projet COFUND.

4. Catégories de coûts unitaires éligibles

- [Rémunération des chercheurs recrutés dans le cadre du programme \(« living allowance »\)](#)

La rémunération (salaire brut chargé ou coût total employeur) à verser aux chercheurs doit être au minimum de 3 500 €/mois pour un doctorant et de 4 980 €/mois pour un chercheur titulaire d'un doctorat.

A noter que les coefficients correcteurs par pays ne s'appliquent pas à l'action COFUND : les mêmes coûts unitaires seront versés aux établissements bénéficiaires, quel que soit le pays dans lequel ils seront établis.

Au-delà de la rémunération minimum fixée par la CE, il est indispensable de proposer un niveau de rémunération attractif et de respecter le minimum national fixé (notamment pour la rémunération des doctorants).

- [Indemnités de mobilité et de charges familiales \(« mobility and family allowances »\)](#)

La prise en charge de ces indemnités est conseillée mais n'est pas obligatoire : c'est au bénéficiaire de décider quels financements il souhaite mettre à disposition des chercheurs recrutés et sous quelle forme (versement en salaire ou prise en charge directe de certaines dépenses (hébergement, billets d'avion, crèche pour les enfants, etc.)).

- [Coûts institutionnels : coûts de recherche, de formation et de mise en réseau / coûts de management et coûts indirects](#)

Concernant les coûts institutionnels, il revient également au bénéficiaire de décider quels financements il souhaite mettre à disposition des chercheurs recrutés dans le cadre du programme et sous quelle forme (ligne de crédits ou accès gratuit aux formations et aux services).

Pour être compétitifs, nous vous conseillons de viser les montants proposés dans le cadre des autres Actions Marie Skłodowska-Curie : Doctoral Networks et Postdoctoral Fellowships.

6. Quelques exemples de budgets COFUND (tableau 1.1a de la Partie B1)

Table 1.1: Amounts provided to researchers and hosting organisations (cf. template B1).

Cost categories	COFUND allowance EU contribution (A) (EUR/person-month)	Own resources provided by the Beneficiary (B) (EUR/person-month)	Financial contribution provided by the implementing/Associated Partners - if applicable (C) (EUR/person-month)	Total cost COFUND allowance + Own resources + Financial contribution (A+B+C) (EUR/person-month)
Remuneration*	3 500 € (for Doctoral)* 4 980 € (for Postdoctoral)*			***
Mobility allowance**	N/A			
Family allowance**	N/A			
Travel allowance**	N/A			
Research costs**	N/A			
Other (training, etc.)**	N/A			
Management costs**	N/A			
Indirect costs**	N/A			
Total amount of COFUND allowance = the sum of the above categories	3 500 (for Doctoral) 4 980 (for Postdoctoral)****			
Number of fellows				
Number of recruitment month/fellow				
Total	EUR 3 500 € / 4 980 € x number of fellows x number of recruitment month/fellow			

* La rémunération brute chargée (ou coût total employeur)

** La rémunération brute chargée (ou coût total employeur) **et** les coûts de mobilité ne pourront être inférieurs à 3 500 € pour les doctorants et à 4 980 € pour les chercheurs titulaires d'un doctorat.

*** Dans le template de la Partie B1 de la proposition de projet, le tableau 1.1 propose un certain nombre de catégories de coûts éligibles. Vous êtes libres de supprimer les catégories de coûts que vous ne souhaitez pas couvrir et/ou d'ajouter dans le template du tableau des catégories de coûts que vous souhaitez prendre en charge.

**** Choisir le taux applicable en fonction du programme choisi (doctoral ou postdoctoral) et supprimer l'autre. En cas de « *fixed-amount fellowship* », les taux seront à hauteur de 50%.

Exemple 1. Programme doctoral multidisciplinaire de dimension européenne

Cost categories	COFUND allowance EU contribution (A) (EUR/person-month)	Own resources provided by the Beneficiary (B) (EUR/person-month)	Financial contribution provided by the implementing/Associated Partners - if applicable (C) (EUR/person-month)	Total cost COFUND allowance + Own resources + Financial contribution (A+B+C) (EUR/person-month)
Remuneration	3 500 €	1 000 €	N/A	4 500 € (3 500 € + 1000 €)
Mobility allowance	N/A	500 €	N/A	500 €
Research & travel costs	N/A	N/A	700 €	700 €
Training costs	N/A	100 €	300 €	400 € (in kind) (100 € + 300 €)
Management costs	N/A	800 € (in kind) Manager de projets	200 € (in kind) - autres services	1 000 € (in kind) (800 € + 200 €)
Indirect costs**	N/A	N/A	550 €	550 € (in kind + in cash)
Total amount of COFUND allowance = the sum of the above categories	3 500 €			
Number of fellows	30			
Number of recruitment month/fellow	36			
Total	3 780 000 €	2 592 000 €	1 890 000 €	8 262 000 €

Dans ce programme, la totalité du financement versé par la Commission européenne est utilisée pour financer la rémunération des doctorants. Le bénéficiaire cofinance la rémunération afin de la rendre plus attractive (total mensuel : 4 500 € bruts chargés) et propose également une bourse de mobilité mensuelle de 500 €.

Chaque partenaire exécutant et/ou partenaire associé :

- met à disposition des doctorants une ligne de crédits pour financer des frais de recherche et/ou des frais de mission de 700 €/mois (qui pourront aussi être utilisés pour rembourser une partie des coûts liés aux « secondments ») ;
- prend en charge les coûts indirects (550 €/mois) pour couvrir les frais d'environnement, les frais d'inscription (exonération) et le remboursement des frais de visa/carte de séjour ;

Le bénéficiaire et les partenaires exécutants et/ou partenaires associés contribuent aux frais de management à hauteur de 1 000 €/mois en mettant à disposition 30% du temps d'un manager de projet (bénéficiaire, 800 €) et en offrant un certain nombre de services (partenaires exécutants, 200 €. Ex : aide à la recherche de logement, cours de langue, etc.).

Chaque doctorant bénéficiera d'un accès gratuit à l'ensemble de formations proposées par le bénéficiaire et par les partenaires associés (400 €/mois).

Exemple 2. Programme doctoral thématique de dimension régionale

Cost categories	COFUND allowance EU contribution (A) (EUR/person-month)	Own resources provided by the Beneficiary (B) (EUR/person-month)	Financial contribution provided by the implementing/Associated Partners - if applicable (C) (EUR/person-month)	Total cost COFUND allowance + Own resources + Financial contribution (A+B+C) (EUR/person-month)
Remuneration	N/A	3 500 €	N/A	3 500 €
Mobility allowance	700 €	N/A	N/A	700 €
Research costs	1 200 €	N/A	N/A	1 200 €
Training costs	500 €	N/A	300 €	800 € (500 € + 300 € in kind)
Management costs	1 100 €	N/A		1 100 € (in kind)
Indirect costs**	N/A	N/A	300 €	300 €
Total amount of COFUND allowance = the sum of the above categories	3 500 €			
Number of fellows	40			
Number of recruitment month/fellow	36			
Total	5 040 000 €	5 040 000 €	864 000 €	10 944 000 €

Dans ce programme, le bénéficiaire (une région) finance la totalité des rémunérations des doctorants sur les fonds régionaux (3 500 €/mois par doctorant).

La subvention versée par la CE (3 500 €/mois par doctorant) est utilisée pour couvrir d'autres catégories de coûts : l'indemnité de mobilité (700 €/mois), les frais de recherche (1 200 €/mois), les frais de formation (500 €/mois) et les frais de management (1 100 €/mois) correspondant à une partie du salaire d'un manager de projet.

Chaque partenaire exécutant et/ou partenaire associé prend en charge les coûts indirects (300 €/mois) et offre un accès gratuit aux formations données par l'établissement (300 €/mois).

Exemple 3. Programme postdoctoral mono-bénéficiaire

Cost categories	COFUND allowance EU contribution (A) (EUR/person-month)	Own resources provided by the Beneficiary (B) (EUR/person-month)	Financial contribution provided by the implementing/Associated Partners - if applicable (C) (EUR/person-month)	Total cost COFUND allowance + Own resources + Financial contribution (A+B+C) (EUR/person-month)
Remuneration	3 400 €	3 000 €	N/A	6 400 € (3 400 € + 3 000 €)
Family allowance	N/A	300 €	N/A	300 €
Travel allowance	780 €	N/A	N/A	780 €

Dernière mise à jour : 25 février 2026

Research & training costs	600 €	800 € (300 € in cash + 500 € in kind)	N/A	1 400 € (600 € + 300 € in cash + 500 € in kind)
Management costs	200 €	1 520 € in kind	N/A	1 720 € (200 € + 1520 € in kind)
Indirect costs**		300 €	N/A	300 €
Total amount of COFUND allowance = the sum of the above categories	4 980 €			
Number of fellows	40			
Number of recruitment month/fellow	24			
Total	4 780 800 €	5 683 200	N/A	10 464 000 €

Dans ce programme destiné aux chercheurs titulaires d'un doctorat, qui couvre plusieurs domaines de recherche, le bénéficiaire - un grand centre de recherche - recrutera lui-même 50 chercheurs, pour une durée maximum 24 mois chacun. Le bénéficiaire s'appuie sur un large réseau international et intersectoriel de partenaires associés qui fourniront des formations et accueilleront les chercheurs en mobilités (« secondments »).

Le bénéficiaire cofinance une partie du salaire des chercheurs sur des financements nationaux (3 000 €/mois), offre une indemnité de famille aux chercheurs éligibles (300 €/mois) et finance une partie des frais de recherche et de formation (800 €/mois au total) via :

- une ligne de crédits ouverte à chaque chercheur (300 €/mois) et
- un accès gratuit à ses formations et à ses infrastructures, dont le coût est estimé à 500 €/mois par chercheur.

Le bénéficiaire prend également en charge les coûts indirects (300 €/mois) et les coûts de management en mettant à disposition 50% de temps d'un manager de projet déjà employé par l'établissement (1 520 €/mois).

La subvention de la Commission européenne (4 980 €/mois par chercheur) sera utilisée pour financer :

- une partie du salaire des chercheurs (3 400 €/mois) ;
- les frais de voyage (780 €/mois) qui sont liés aux coûts des mobilités des chercheurs recrutés (« secondments ») ;
- une partie des coûts de recherche et de formation (600 €/mois) ;
- une partie des coûts de management (200 €/mois) : visa, billet d'avion pour faire venir les chercheurs en France, etc.).

En effet, dans le cadre de ce programme, chaque chercheur sera encouragé à effectuer des mobilités chez un ou plusieurs partenaires associés du réseau, dont la durée totale peut s'élever jusqu'à la moitié de la durée totale du contrat de travail du chercheur (soit maximum 12 mois pour un contrat de 24 mois).

La catégorie « Travel allowance », dont le montant total s'élèvera à maximum 9 360 € (780 € x max. 12 mois de mobilité) par chercheur, sera destinée à couvrir les frais de déplacement et

Dernière mise à jour : 25 février 2026

d'hébergement pendant la mobilité. Si le chercheur ne souhaite pas effectuer de mobilité ou s'il réalise une mobilité plus courte, le budget restant en « Travel allowance » sera intégré aux frais de recherche et de formation ou pourra être utilisé pour prolonger le contrat de travail du chercheur.